

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2017/03/17-22

-----  
Séance du 17 MARS 2017

-----  
Objet : **ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2017**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	47
	de pouvoir(s) :	5
	de membres votants :	52
	votes pour :	52
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 17 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 9 mars 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIÉ, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL,

formant la majorité des Membres en exercice.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Joël SALAÜN, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, François LE GALLO, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Daniel LEFEBVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES et Christian POISSANT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Alain LETARD a donné pouvoir à M. Jean-François BLOC,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET,  
Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER,  
M. Lionel SAILLARD a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DELAFOSSE,  
Mme Annick BOCANDE a donné pouvoir à M. Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Délibération du Comité Syndical n° 2017/03/17-22 :**

**OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2017**

Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2016, le budget 2017 est présenté à l'assemblée générale.

Les soldes de l'exercice 2016 (y compris les restes à réaliser) sont repris dès le budget primitif.

Le budget 2017 s'élève à 187 202 098,58 €, dont 67 217 297,25 € en section de fonctionnement et 119 984 801,33 € en section d'investissement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 LE PRÉSIDENT,  
  
Patrick CHAUVET.

# Budget Primitif



## Note de présentation brève et synthétique

Conformément à l'article L.2313-1 du CGCT une note de présentation brève et synthétique doit être annexée au budget primitif.

### I/ Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 67 217 297.25€ dont 42 932 619.98 € des recettes proviennent du résultat de fonctionnement reporté (002).

#### I.1/ Les recettes

Comme tous les syndicats départementaux d'énergie, la majorité de nos recettes sont imputables à la section de fonctionnement. Grâce à une gestion rigoureuse de notre section de fonctionnement, nous pouvons effectuer un virement de section à section permettant de réaliser les dépenses d'investissement nécessaires pour les besoins de travaux de nos adhérents.

Principales recettes du syndicat :

Imputations budgétaires		BP 2017
R002	Résultat, report	41 932 619,98€
013	Remboursement « maladie »	8 000,00€
70	RODP	83 000,00€
73	TCCFE, TDCFE	16 900 000,00€
74	Remboursement génie civil télécom par les adhérents	4 311 677,27€
75	Redevances R1, R2, Rgaz, PCT	3 700 000,00€
76	Remboursement des emprunts par les adhérents + Métropole	282 000,00€
<b>TOTAL</b>		<b>67 217 297.25€</b>

L'année 2017 est marquée budgétairement par le choix de la Métropole Rouen Normandie de ne pas adhérer à notre syndicat. L'impact est neutre pour notre collectivité puisque la diminution des recettes s'accompagne automatiquement d'une absence de dépenses d'investissement sur ce territoire.

Il est important de relever que grâce à la convention que nous avons avec le Conseil Départemental, celui-ci nous reverse une partie de sa taxe sur la consommation finale d'électricité. C'est dans cette logique d'amélioration de la qualité des réseaux et de l'aménagement du territoire que nous nous impliquons conjointement.

La capacité d'autofinancement du syndicat est de 58 632 963.44€.

Le seul taux d'imposition voté par la collectivité est celui de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. Il est de 8.5%.

## I.2 / Les Dépenses

Imputations budgétaires		BP 2017
011	Charges à caractère général, bornes, travaux génie civil télécom conventions B et HP	6 452 667,19€
012	Charges de personnel	1 774 200,00€
065	Indemnités élus	170 000,00€
66	Remboursement des intérêts d'emprunts	174 466,62€
67	Remboursement trop perçu travaux	3 000,00€
022	Dépenses imprévues	10 000,00€
023	Virement de la section d'investissement	50 634 441,07€
042 (OOB)	Amortissement subvention EP 2016	7 998 522,37€
<b>TOTAL</b>		<b>67 217 297.25€</b>

### Les dépenses de personnel :

Les charges de personnel pour l'année 2017 subissent de nombreuses modifications. Tout d'abord, l'ensemble des salaires a été revalorisé conformément aux décisions étatiques. De plus, l'évolution juridique concernant le régime indemnitaire de la filière administrative est mise en œuvre et celui concernant la filière technique est également budgétisé afin de pouvoir l'appliquer dès que possible. Enfin, le reclassement indiciaire des deux filières a des conséquences budgétaires qui ont été prévues pour 2017.

Au-delà de la mise en œuvre de nos obligations juridiques, le syndicat a budgétisé la création de deux postes indispensables à la réalisation de ses missions de service public. Il est donc prévu de recruter un nouveau directeur adjoint qui aura pour mission de développer un service « transition énergétique et croissance verte ». Par ailleurs, le syndicat souhaite pouvoir accroître sa communication en créant un poste de chargé de communication.

## II/ Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 119 984 801.33€ dont 762 921.68€ de Restes à Réaliser en dépenses et 955 227.11€ de Restes à Réaliser en recettes.

### II.1/ Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se répartissent comme suit :

Imputation budgétaire		RAR	BP 2017
1068	Excédent fonctionnement capitalisé		2 369 180,99€
13	Participation des adhérents aux travaux, ADEME, FACé, Région	862 917,40€	12 924 064,67€
27	Emprunts et dettes assimilées		890 000,00€
27	Caution, TVA sur travaux	92 009,71€	7 498 025,52€
020	Dépenses imprévues		0,00€
23	Remboursement avoir entreprise		100 000,00€
040	Amortissement des subventions 2016		7 998 522,37€
041	OOB		24 515 605,27€
4582	Participation adhérents et remboursement TVA EP		12 098 850,33€
10	Dotations diverses		884,00€
021	Virement section fonctionnement		50 634 441,07€
TOTAL		955 227.11€	119 029 574.22€

On peut constater que le virement de la section de fonctionnement représente 50 634 441.07€. Le syndicat met donc tout en œuvre pour réaliser un virement de section conséquent au profit des investissements réalisés pour nos adhérents.

## II.2/ Les dépenses

Imputations budgétaires		RAR	BP 2017
	Opération équipement SDE76	173 526,13€	947 250,07€
204	subventions d'investissement EP versées		13 229 714,55€
16	Capital des emprunts		1 545 000,00 €
27	Remboursement (TVA sur avoirs) entreprises		62 0000,00€
13	Remboursement adhérents (trop-perçu participations)		125 000,00€
23	Travaux sur réseaux électriques	587 788,67€	47 730 375,82€
041	Travaux EP, tranchées diverses	1 606,88€	24 515 605,27€
001	Déficit à reporter		2 561 486,42€
TOTAL		762 921 .68€	116 660 393.23€

En tant qu'autorité concédante et maître d'ouvrage délégué en éclairage public, le syndicat consacre la majeure partie de ses dépenses à la réalisation de ses missions de service public en confortant les équipements structurants par un aménagement cohérent.

## II.3/ Niveau d'endettement de la collectivité.

La dette à l'origine de la collectivité s'élève à 25 467 242 €.

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 7 718 219 €.

Le remboursement total des intérêts et du capital restant est de 1 749 171 €. La capacité de désendettement est donc inférieure à un an.

**COURRIER ARRIVÉE**

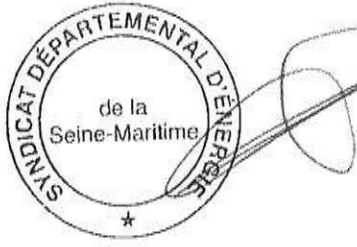
**20 AVR. 2017**

**VALANT ACCUSE DE RECEPTION**

**(à établir en double exemplaire)**

<p><u>Collectivité :</u>  <b>SDE76</b>  <b>5 boulevard de la Marne</b>  <b>76000 ROUEN</b></p>	<p><u>Date d'envoi :</u>    <b>18 avril 2017</b></p>
--	--

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
adoption du budget principal 2017 + note de présentation brève et synthétique	délibération n° 2017/03/17-22	
adoption du budget génie civil 2017	délibération n° 2017/03/17-23	
adoption du budget entretien éclairage public 2017	délibération n° 2017/03/17-24	

<p><u>Cachet de la collectivité et signature :</u></p> 	<p><u>Cachet de réception de la préfecture :</u></p>
--	--

